



ANNEXE 1

L'Association Ault Environnement s'est adressée en février 2020 aux candidats à l'élection municipale de mars 2020

Marcel Lemoigne a répondu le 9 mars 2020

L'association

L'association Ault Environnement a été créée en 1998, puis mise en sommeil en mars 2000. Elle a été relancée en 2013 à l'occasion de la mobilisation contre l'annonce du projet de démolition de 80 maisons sur le front de mer en application d'une « stratégie de repli » annoncée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBGLP) et décidée sans concertation avec les habitants ni délibération du Conseil Municipal d'Ault.

Elle compte 150 adhérents.

Elle a vocation à s'intéresser aux questions d'environnement, de cadre de vie et de patrimoine et à exprimer auprès des pouvoirs publics les avis de citoyens sur ces sujets.

Elle organise régulièrement des rencontres-débats sur des sujets tels que l'aménagement de la commune, l'évolution et la protection de la falaise, la gestion de l'eau pluviale, la mise en valeur de l'habitat.

Elle a lancé en 2019 des visites historiques du bord de mer.

Elle a un site internet très fourni en informations.

Elle saisit la justice contre des actes et des décisions publiques qu'elle juge illégaux et entachés d'erreurs d'appréciation ou d'abus de pouvoir.

Le débat démocratique préalable à l'élection municipale de mars 2020

Forte de son expérience, et après avoir rassemblé une trentaine d'adhérents le 29 novembre 2019 pour échanger sur leurs attentes et faire le point sur les revendications et propositions de notre association vis à vis de la politique municipale, Ault Environnement interpelle les candidats à l'élection municipale d'Ault de mars 2020 pour leur faire part de ses préoccupations et connaître leurs intentions s'ils sont élus.

La question principale porte sur l'avenir du front de mer : ouvrages de protection (digue 83, perrés, épis), casquette, promenades, villas.

La deuxième question porte sur la gestion des eaux pluviales.

La troisième question porte sur le respect de la nature dans l'aménagement du site du Moulinet.

Les autres questions portent sur le cadre de vie.

Redisculter le choix d'abandon à terme des ouvrages de protection de la falaise et de repli stratégique qui a été fait dans le dos des Aultois(es)

L'histoire qui suit mérite d'être contée car elle reflète les pratiques d'élus et de fonctionnaires de l'Etat qui prennent des décisions sans un véritable débat public préalable, débat qui offrirait aux citoyens et aux associations l'occasion de s'informer, de s'exprimer, de dialoguer et de négocier.

En janvier 2013, les Aultois(es) découvrent dans la presse l'annonce par le SMBSGLP d'un projet de démolition de 80 maisons sur le front de mer après expropriation et reconstruction sur le site du Moulinet.

Face aux réactions nombreuses et vives, le SMBSGLP rejette sur la presse la responsabilité de cette annonce et la mairie d'Ault recommande de ne pas s'inquiéter.

Après avoir mené son enquête, l'Association parvient à faire condamner la commune par le Tribunal Administratif d'Amiens pour qu'elle transmette l'étude sur laquelle était basée cette information.

Ault Environnement découvre alors ce qui s'est tramé.

⇒En 2010, une étude de développement communal et de gestion durable de l'érosion côtière a été confiée aux cabinets d'étude Interland et Sogreah.

⇒En 2012 un comité de pilotage composé de la commune, du SMBSGLP, du Département, de la Région Picardie et de l'Etat adopte l'option d'abandon des ouvrages de protection de la falaise et de repli stratégique sur le site du Moulinet.

Ainsi les institutions qui habituellement aidaient financièrement la commune à réaliser des travaux de protection contre l'érosion se voyaient soulagées du poids des aides à Ault pour mieux se focaliser sur l'aide à la lutte contre l'érosion des communes de Mers, Cayeux, Saint Valery et Le Crotoy.

⇒En novembre 2012, le SMBSGLP dépose auprès de l'Etat la candidature de la commune d'Ault dans l'appel à projet Cousin pour l'expérimentation d'un repli stratégique.

⇒En 2013, Ault est retenue par l'Etat pour cette expérimentation avec 4 autres sites en France.
A aucun moment, le conseil municipal d'Ault n'a été appelé à débattre et délibérer sur ce choix stratégique.

⇒En 2015 le Programme d'Actions de Prévention des Inondation Bresle-Somme-Authie confirme le choix d'abandon des ouvrages

⇒En mars 2016, le rapport d'orientations budgétaires du SMBSGLP n'appelle pas d'observation des élus.
Pourtant il prévoit pour le front de mer :
« Abandon, déconstruction des épis » au Bois de Cise
« Entretien minimal pour éviter la ruine, le temps d'organiser le repli » à Ault-centre et Onival (plan ci-joint extrait du rapport).

Toutes les décisions convergent pour aller dans ce sens comme on peut le voir après.

Le SMBSGLP lance un appel d'offre dans lequel est prévue l'étude de la déconstruction des ouvrages (digues et casquette).

En septembre 2016, est signée une convention-cadre relative à la stratégie littorale. Aucun argent public n'est prévu pour des travaux de protection de la falaise.

En 2016, l'Etat accorde à la commune une nouvelle Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime qui l'autorise à gérer les plages mais interdit tous nouveaux travaux de renforcement des ouvrages de protection.

En 2015, l'Etat impose autoritairement un Plan de Prévention des Risques qui bloque toute possibilité d'évolution des constructions dans une bande d'environ 70 mètres le long de la falaise en ignorant les propositions faites par Ault Environnement. Le tribunal administratif l'annule en 2018.

Mais en avril 2018, la municipalité a décidé d'imposer dans le Plan Local d'Urbanisme ces règles fixées par l'Etat dans le PPR et contestées. Ce PLU a été validé par la Communauté de Communes des Villes Soeurs en juin 2018.

Le 5 janvier 2020, Madame Sueur annonce dans ses vœux, avec satisfaction, que l'annulation du PPR de 2015 par le tribunal remet en vigueur le PPR de 2001 moins contraignant. Elle omet de dire que la commune, alors qu'elle n'y était pas obligée, a inscrit les règles contraignantes du PPR 2015 dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme qui continue à s'appliquer tant qu'une modification du PLU n'est pas votée par la Communauté de Communes.

Le 4 décembre 2019, le conseil municipal délibère sur le « redéploiement des réseaux d'assainissement » qui vise à se préparer à l'effondrement de la rue de Saint-Valery.

Ault Environnement dispose des documents qui attestent de ces réalités, pour ceux qui douteraient de cette histoire étonnante qui met en colère les Aultois(es) qui ont eu la chance d'en être informé(es).

Questions aux candidats et réponses de Marcel Lemoigne sur l'avenir du front de mer

Vous engagez-vous à mettre la stratégie littorale en débat avec la population et à publier les diverses études disponibles pour éclairer les discussions ?

Page 4 de notre programme dans « l'aménagement du bord de mer et les ouvrages de protection de la falaise que les pouvoirs publics ont prévu d'abandonner à terme : Après consultation, nous défendrons la position majoritaire des Aultois.es devant les services de l'État » et page 5 « l'éventualité d'un référendum sur les grands projets » est évoqué. La concertation est donc au cœur de notre projet et il convient de communiquer tous les éléments et documents indispensables à un véritable débat.

Ferez-vous mener les études complémentaires nécessaires pour examiner les conditions de sauvegarde et de renforcement des épis, perrés et casquettes, les solutions de confortement et de prolongation de la digue 83 pour protéger la falaise et permettre la promenade, et pour étudier la faisabilité de la préservation de l'ancien casino et du redéveloppement d'usages dans ce bâtiment ?

Oui en fonction de la prise de connaissance des documents existants.

L'étude sur le coût de la prolongation de la digue 83 nous paraît indispensable pour contrer la pensée unique de recul stratégique.

Renégocierez-vous avec les financeurs pour modifier, en fonction des résultats des études et des débats, la stratégie adoptée en 2012 et pour obtenir les concours financiers nécessaires à la protection et la mise en valeur de la côte ?

Oui et nous rechercherons d'autres sources de financement.

Quand demanderez-vous à la CCVS de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour assouplir le règlement de la zone rouge en front de mer qui interdit les transformations et extensions des maisons ?

Dès l'installation du conseil communautaire la demande sera faite sur la base d'une délibération du conseil municipal d'AULT qui sera prise pour engager le pourvoi en cassation contre le PPR auprès du conseil d'État.

Nous demanderons alors à la CCVS de ne pas intégrer le règlement du PPR au règlement du PLU, tout en le laissant inscrit en annexe de celui-ci.

Êtes-vous prêt à étudier un projet de musée de la falaise, vu l'abandon par le SMBGLP du projet de CIPOF (Centre d'Interprétation des Paysages et d'Observation de la Falaise) ?

Un projet de création d'un musée de la falaise, des métiers et des arts est prévu page 7 de notre programme.

Accélérer la prévention du ruissellement des eaux pluviales dans le village et des infiltrations dans la falaise

Les inondations du village en cas de forte pluie et l'érosion de la falaise par certains écoulements et infiltrations ne datent pas d'aujourd'hui. En 2003, SOMEA, organisme émanant de la Chambre d'Agriculture et du Département, a publié une étude des sols et des écoulements pluviaux où étaient préconisées des pratiques agricoles adaptées, la réalisation de plantations de haies et de bassins de rétention des eaux pluviales.

Au bout de 17 années, seule la création d'un bassin est intervenue au Bois de Cise.

Le SIVOM d'Ault en charge de la voirie et des écoulements d'eau pluviale a mené en 2018 l'étude d'un « schéma de gestion des eaux pluviales du territoire des falaises et valleuses du Vimeu/Bresle ». La Communauté de Communes des Villes Sœurs qui a repris la responsabilité de la prévention des inondations a délibéré le 25 septembre 2019 concernant la réalisation de deux ouvrages à cet effet.



Question aux candidats et réponses de Marcel Lemoigne sur la gestion des eaux pluviales

Vous engagez-vous à publier l'étude sur la prévention des inondations et à soumettre au débat public le choix des solutions parmi les variantes possibles et le choix des priorités ?

L'étude SOMEA de 2003 et le schéma de gestion des eaux pluviales de 2019 seront à disposition du public et soumis au débat fin avril pour déterminer les solutions les mieux adaptées à la problématique de l'écoulement des eaux pluviales, tout en sachant que deux bassins de rétention sont prévus dans le programme PAPI qui doivent être priorisés avant l'aménagement du centre bourg.

Certaines associations nous ont donné leur accord pour la plantation de haies sur le plateau.

Mènerez-vous une sensibilisation des agriculteurs sur leurs responsabilités dans la maîtrise des eaux pluviales sur les terres agricoles ?

(travail du sol, traitements, cultures évitant l'imperméabilisation de la terre et l'écoulement de l'eau en aval, replantation de haie)

Effectivement nous sommes conscients que la gestion des eaux pluviales doit être considérée dans sa globalité, de leur point de chute sur le plateau jusqu'aux points bas. La prise en compte de l'infiltration des eaux de pluie sur le plateau nous amènera à engager un dialogue avec les agriculteurs sur les façons culturelles (labours, création de haies, fascines...) ainsi que sur l'entretien des chemins ruraux. Les acteurs locaux de la biodiversité seront associés à cette réflexion.

Mènerez-vous une sensibilisation des propriétaires de maisons et de jardins à propos des solutions d'infiltration sur la parcelle et de récupération d'eau de pluie à usage domestique ?

Oui, via notamment les supports de communication de la commune dont le bulletin d'information. Un achat groupé de récupérateurs d'eau pourra être envisagé.

Respecter et valoriser le potentiel naturel du parc du Moulinet

Il y a des raisons de s'inquiéter de l'avenir de la flore et de la faune du parc du Moulinet au vu des décisions prises et des premiers travaux.

L'étude d'impact menée lors de la création de la ZAC (zone d'aménagement) a recensé le potentiel naturel et attiré l'attention sur quelques espèces rares. L'étude environnementale du Plan Local d'Urbanisme s'y est intéressée aussi.

Mais la commune a décidé de réduire les protections d'espaces boisés lors de la transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Début avril 2017, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard a fait défricher le parc, y compris un alignement d'arbres protégé au POS, à l'occasion du lancement d'un appel d'offre auprès de promoteurs touristiques.

Au printemps 2019, le SMBGSLP a fait arracher la haie et les arbres longeant la rue de Paris et la rue du Moulin le long de la parcelle où se construit un centre culturel.

Dès les fortes pluies suivantes, des coulées de boues ont dévalé le talus puis la rue du Moulin jusqu'à la rue de Saint-Valery qui est régulièrement inondée.

C'est par ailleurs une atteinte à la biodiversité et au paysage caractéristique des talus d'Ault.

Non au défrichement des espaces boisés du parc du Moulinet

Ault Environnement dénonce :

- le défrichement illégal et sans précautions réalisé en avril 2017 autour du château pour le vendre à un investisseur
- la destruction de la haie et des arbres le long de la rue du Moulin pour le chantier du centre culturel



Les études environnementales de la zone d'aménagement du Moulinet et du Plan Local d'Urbanisme ont pourtant recommandé de conserver les haies pour respecter l'identité du paysage autochtone et pour préserver la biodiversité et la capacité du sol à retenir les eaux pluviales.

Au vu des vagues explications obtenues par Ault Environnement, ces atteintes à l'environnement ne sont pas justifiées par des impératifs d'intérêt général et la reconstitution du patrimoine naturel par des mesures concrètes de compensation n'est pas prévue.



Question aux candidats et réponses de Marcel Lemoigne sur le site du Moulinet

Vous engagez-vous à respecter les haies et boisements restant au Moulinet et même à replanter la haie le long de la rue du Moulin ?

Oui le couvert végétal du moulinet doit être respecté et la haie rue du moulin replantée par le syndicat mixte, à l'initiative de la commune.

Êtes-vous prêt à redéfinir le programme de construction de logements à la baisse par rapport aux 190 logements prévus pour respecter mieux l'environnement ?

Le programme de 190 logements n'est pas raisonnable au regard des problématiques environnementales mais aussi de l'évolution de la démographie sur notre commune. Il conviendra de combiner construction de logements neufs en nombre limité et réhabilitation de logements anciens.

Mènerez-vous une concertation sur le projet paysager du parc qui a été élaboré par un cabinet d'étude sans dialogue avec la population ?

L'aménagement paysager du parc est prévu page 8 de notre programme. Avant d'engager ce chantier il faudra bien sûr réservé un temps de concertation avec les Aultois.es en portant à leur connaissance l'étude déjà réalisée, et jamais diffusée à la population.

Quand le parc pourra-t-il être réouvert à la promenade ?

Dès l'été 2020 après débroussaillage des chemins, et sécurisation des lieux.(c.f. notre programme page 8)

Engager un dialogue avec les Aultois.es sur les nombreuses attentes d'amélioration du cadre de vie pour choisir des solutions et fixer un calendrier

Question aux candidats

Comment envisagez-vous de prendre en compte les autres attentes et idées exprimées par les adhérents d'Ault Environnement pour leur cadre de vie ? (liste page suivante)

Littoral

- . Mise en place d'enrochements au pied de la falaise au sud du perré de l'ancien casino
- . Aménagement de la plage d'Ault-centre : descentes, accès des personnes à mobilité réduite, remise en service de l'éclairage et de l'escalier rue des Bessants, réutilisation des sous-sols du casino
- . Remise en service de l'escalier métallique rue de Saint-Valery
- . Aménagement de la plage d'Onival : enlèvement des ferrailles de la plage, réhabilitation de l'ancien poste de secours pour en faire un lieu d'animation

Parc du Moulinet

- . Aménagement de jardins partagés, plantation d'arbres fruitiers, parcours santé, boulodrome

Centre-bourg

- . Concertation publique sur les choix d'aménagement ; Ault Environnement a fait en 2016 des remarques sur le projet soumis à une première concertation en 2015 et a critiqué des dépenses jugées inutiles : rampe et vaste espace vert place du Général de Gaulle
- . Création d'un marché couvert et réflexion sur le devenir de l'ancienne école

Patrimoine

- . Remise en état de l'église et création d'un accès pour personnes à mobilité réduite
- . Restauration et éclairage des escaliers de la chapelle d'Onival
- . Réhabilitation du Manoir, mise en valeur des villas remarquables
- . Réouverture du phare à la visite
- . Recommandations architecturales, code couleur, aides financières pour les façades
- . Mise en demeure de préserver les maisons en péril, diagnostics mérule

Energie

- . Régulation de l'éclairage public
- . Aide à la maîtrise de l'énergie dans l'habitat

Espaces publics

- . Enfouissement des réseaux aériens
- . Multiplication des bancs
- . Installation d'abris et de tables pour les randonneurs
- . Commodités plus nombreuses : corbeilles, toilettes
- . Ramassage plus fréquent des déchets des conteneurs enterrés et propreté aux abords

Espaces publics (suite)

- . Enlèvement des épaves de voitures
- . Création d'espaces de liberté pour chiens
- . Amélioration de l'aspect du garage des Hayettes qui marque l'entrée d'Ault en haut de la cavée verte
- . Remédiation aux débordements d'égout en bas de la rue de Paris
- . Vérification des fuites des réseaux d'eau

Déchets

- . Sensibilisation au tri

Agriculture

- . Réduction de l'imperméabilisation des sols par les pratiques agricoles
- . Labourage perpendiculaire à la pente
- . Prise de conscience des effets des pesticides
- . Développement des jardins potagers et enrichissement naturel des sols

Mobilité

- . Prévoir une information sur les moyens de déplacement (car, train ...)
- . Mise en œuvre du plan vélo par le SMBGLP et réalisation des compléments communaux (chemins du Bois de Cise au centre-bourg, parkings, recharge électrique)
- . Signalisation des parkings de camping-cars
- . Circulation apaisée (limitation de vitesse), redéfinition des usages et de l'entretien des trottoirs
- . Aménagement piéton sur la cavée verte vers le camping
- . Création d'un giratoire au carrefour de la cavée verte et de la route départementale
- . Accessibilité des bâtiments publics : Poste..

réponse de Marcel Lemoigne

Je remercie l'association AULT ENVIRONNEMENT d'avoir engagé ces échanges avec les Aultois.es.

Le cadre de vie des Aultois.es est une des préoccupations de notre équipe et l'essentiel des réponses se trouve dans notre programme ainsi que nos actions pour les 100 premiers jours du mandat.